



Réunion de travail pôle « audit et conseil »

Jeudi 3 septembre 2015 - 9h30 à 12h

Lieu de réunion : Salle du 1^{er} étage
(Conseil régional - 17 avenue du 6 juin)



- Compte-rendu -

Etaient présents		
Laurent	CANTIMPRE	- Batiderm (auditeur)
Tom	DUMONT	- IDEE
Pierre	EVARD	- Pôle Travaux
Thiebaut	FICHT	- Terre et Via
Mathieu	FLEURY	- Biomasse Normandie
Céline	GAIDOZ	- IPEB
Barbara	GASCOUIN	- CDHAT
Stéphane	GRAUX	- FT2I
Robin	GUITTON	- INHARI
Céline	HERVE	- CD 50
Rémi	HERVIEU	- INHARI
Jean	HOURLAY	- BATIDERM ingénierie
Eric	KIE	- Les 7 vents
Tom	LACHERAY	- CIER
Anne	LEGUERTIER	- Les chantiers de demain
Mathieu	LEROUX	- GRAPE
Xavier	MALANDAIN	- ENRJ conseil
Nicolas	MARIE	- Biomasse Normandie
Pascal	MORIN	- Anaïs (auditeur)
Annie	MOTTE	- Région Basse-Normandie
Thomas	PAYSAN LE ROUX	- Les 7 vents
Christophe	RAVEAU	- CDHAT
Jean François	SAVARY	- Biomasse Normandie
Béatrice	SGORBINI	- ARIM/SOLIHA
Eric	ZIMOLONG	- FT2I/EDM

Etaient excusés
Thermiconseil
COE
ATD
Delta Conseil
I fluide
AFCE
Thermologic
Coxinergie

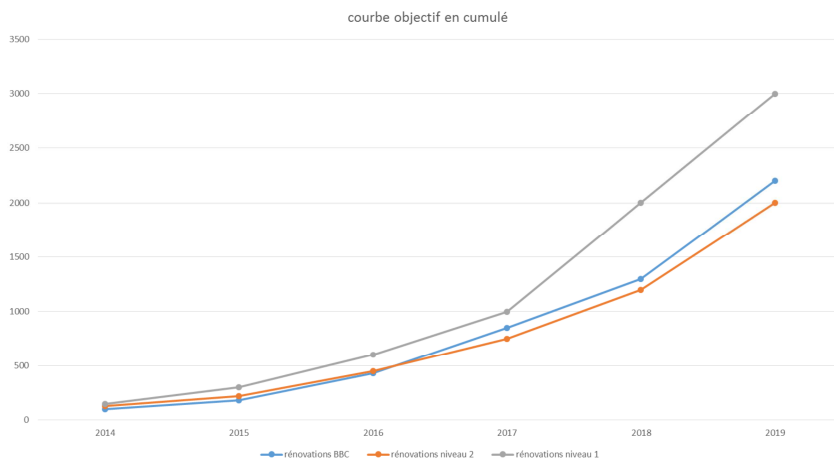
- **Rappel des enjeux régionaux**

La convention PBDR/PREH, une coordination régionale entre la Région, le PBD, la DREAL, l'ANAH et l'ADEME.

Engagement sur des objectifs chiffrés pour la Basse-Normandie : 40 000 logements rénovés entre 2014 et 2020 dont 30 % au niveau BBC, soit :

- 10 000 logements rénovés par les bailleurs sociaux dont 5 000 en BBC ;
- 10 000 logements rénovés dans le cadre de copropriétés après audit ;
- 20 000 logements de maison individuelle (MI) à rénover dont 30 % en BBC (sur 5 ans).

La Région, chef de file pour la MI avec les moyens mobilisés suivants : le dispositif chèque et la structuration régionale des acteurs.



Les enjeux sont traduits dans les différents projets Chèque, ELENA, Conseillers HSD...

• Programme ELENA

Structuration régionale



Objectif : mettre en place un système vertueux en capacité de fonctionner quel que soit le premier contact établi par le particulier



• Les enjeux

- > structuration juridique des trois pôles
- > outils financiers adaptés
- > mise en synergie des acteurs des trois pôles
- > outil numérique en évolution et en capacité de répondre aux nouveaux besoins
- > Préconisations techniques pour conserver l'attrait touristique
- > Important travail à mener avec les entreprises pour faire évoluer leurs approches
- > 1600 dossiers de rénovation pour 66M€ de travaux



Ce programme a pour objectifs de :

- permettre la structuration des 3 réseaux ;
- faciliter les échanges entre ces 3 réseaux ;
- obtenir les résultats en nombre de rénovations ;
- avoir des offres financières adaptées ;
- poursuivre la montée en compétence des entreprises.

Tableau 1 : Le financement

Type de dépense En K€	Région	Département	Période 1 fin 2015 et 2016	Période 2 2017 et premier semestre 2018	Total coût	Aide totale
Chef de projet	200	150	175	175	350	315
Communication	60	40	100	0	100	90
	120		0	120	120	108
Juridique	20		20		20	18
Conseil	750	150	450	450	900	810
Plateforme IT	70		70		70	63
Arcene et ARPE	100		100		100	90
Marché Pro	100		50	50	100	90
TOTAL	1 420	340	965	795	1 760	1 584
Montant de l'aide			868,5	715,5		1 584

Echange sur les enjeux de la structuration

Les conseillers ont engagé une démarche pour permettre une représentation des conseillers HSD.

Celle-ci peut répondre à des objectifs différents :

- représentation régionale ;
- représentation nationale ;
- mobilisation et actions de lobbying ;
- harmonisation des pratiques.

Les auditeurs souhaitent également travailler de manière collective pour avoir une représentation et être force de proposition. Les auditeurs souhaitent être aidés.

Pierre Evrard d'ARCENE va provoquer cette réunion, La Région peut mettre à disposition une salle pour cette réunion. Les représentants des conseillers HSD, Mathieu Fleury et Barbara Gascoïn, proposent également d'être présents.

Charte d'engagement

Pour les acteurs régionaux déjà inscrits dans la dynamique de structuration des acteurs, il est important de faire valoir cette organisation auprès des particuliers mais également auprès des instances nationales.

Le projet de charte ainsi proposé s'inscrit dans le cadre du partenariat BPO/CD Manche. Il permet également de faire valoir auprès de l'Europe l'importance de l'aide apportée par le programme européen et les résultats obtenus en termes de mobilisation des acteurs.

Mise en circulation de la version provisoire début septembre pour passage en CP de novembre et une signature le 2 décembre lors des Assises régionales du développement durable (ARDD).

Pour les membres du pôle « audit et conseil », il semble important de garder comme objectif la signature de la charte le 2 décembre lors des ARDD, même si cela reste ambitieux.

Point sur les besoins en termes de communication

- Le Pôle audit et conseil rappelle l'importance de prévoir un plan de communication sur les mois d'octobre, novembre puis février et mars.
- Sans cela, il sera difficile d'atteindre les objectifs en termes de nombre de rénovation.

- Les membres du pôle insistent sur le besoin de prévoir de nouveaux outils tels que des films pour mettre sur les réseaux sociaux et aussi utiliser la presse locale, plus facile à mobiliser sur le court terme.

Complémentarité avec le programme du CD 50 Planète Manche

Céline Hervé expose la complémentarité des aides entre le programme HSD et Planète Manche.

Dans le cadre de son plan « climat énergie » et du plan départemental de l'habitat, le Conseil départemental de la Manche vient de mettre en place une aide aux particuliers pour des projets ambitieux en matière de rénovation thermique et de respect de la qualité architecturale, sans condition de ressources. Ces travaux peuvent inclure l'installation d'équipements utilisant une source d'énergies renouvelables, des outils de domotique et de gestion intelligente de l'énergie.

L'aide s'adresse aux propriétaires (occupants ou bailleurs) d'une maison individuelle utilisée en résidence principale dans la Manche, construite avant le 1^{er} janvier 2000. Le projet de rénovation doit atteindre un seuil minimum de travaux éligibles de 150 €/m².

L'attribution de l'aide départementale est conditionnée à l'accompagnement du projet par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Manche (CAUE 50) dans le cadre d'une mission de service public de conseil architectural et énergétique aux particuliers (gratuit).

L'aide départementale est basée sur un doublement des CEE. Pour les projets de rénovation particulièrement innovants en matière de nouvelles technologies (domotique, gestion intelligente de l'énergie...) et/ou de respect architectural mais générant peu de CEE, une bonification pourra être apportée jusqu'à 25 % de l'assiette des dépenses éligibles dans la limite de 12 500 €.

L'aide départementale peut être cumulée avec les dispositifs financiers existants en matière de rénovation énergétique des logements des ménages (sous réserve d'éligibilité) :

- l'État : EcoPtz, crédit d'impôt transition énergétique (CITE) ;
- la Région Basse-Normandie : chèques Eco-Energie ;

En revanche, elle n'est pas cumulable avec les aides ANAH (qui valorisent déjà les CEE).

Le dispositif a été lancé au printemps : 13 dossiers ont été reçus à ce jour. 6 dossiers sont au niveau BBC rénovation avec aide de la Région, 4 dossiers concernent des rénovations globales (maisons pierre, problème humidité), 3 dossiers de rénovation partielle.

Même si le montage des dossiers reste compliqué pour le particulier (2 structures à rencontrer, 2 dossiers à monter), les particuliers y trouvent leur intérêt et cela aide à monter en gamme les niveaux de travaux et à financer les projets BBC.

Plus d'infos sur : <http://planete.manche.fr>

• La Loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte (loi TE)

Voici pour information quelques articles de la loi TE qui impactent notre champ d'activité :

- Article 1 : Trajectoire carbone division par 4 des émissions de GES entre 1990 et 2050
Disposer d'un ensemble immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes BBC ou assimilées à horizon 2050.
- Article 3 : Rénovation énergétique de 500 000 logements par an à compter de 2017 (50% revenus modestes).
Baisse de 15 % de la précarité énergétique.
- Article 5 : Avant 2025 tout bâtiment privé résidentiel dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330 kWh/m² an devra faire l'objet d'une rénovation.
- Article 6 : En 2050 lors d'une mutation obligation de rénover énergétiquement.

Article 11 : Carnet numérique pour toute mutation à partir de 2025.

Article 14 : La liste des travaux énergétiques sera déterminée par décret.

Article 20 : Constitution d'un fonds de garantie pour la rénovation énergétique géré par la Caisse des dépôts.

Article 22 et 188 : Le service public de la performance énergétique de l'habitat s'appuie sur un réseau de plate-forme qui doit être coordonné à l'échelle régionale en guichet unique : plate-forme régionale.

Article 188 : La région constitue l'échelon pertinent pour coordonner...

Un programme régional pour l'efficacité énergétique, qui définit les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux énergétiques de leurs logements est rédigé par le Président de Région (avec concertation des acteurs et soumis au représentant de l'Etat)...

La démarche régionale est en adéquation avec cette loi, cela conforte donc le projet ELENA, le projet de structuration et le dispositif Chèque éco-énergie Basse-Normandie.

- **Point du dispositif « Chèque éco-énergie Basse-Normandie**

- Inscriptions :
 - . plus de 1 600 dossiers
 - . attention à positionner les devis définitifs pour les chèques « travaux » niveau 1 ou 2 ou BBC
- Bugs et anomalies
 - . Validation des audits par les conseillers : un bug perdure, la Région tient les conseillers informés de l'évolution.
 - . Envoyer tous vos mail à Annie, Nadine n'étant toujours pas remplacée.
- Paiements : rester vigilants :
 - . pour les auditeurs suivi rigoureux.
 - . sur la phase « paiement » : pour les aides aux travaux, les factures doivent être en conformité avec les devis.
- Rénovation BBC
 - Il s'agit bien de viser des maisons énergivores pour cela les exigences suivantes ont été fixées :
 - . niveau BBC Effinergie rénovation, soit Ubat inférieur à 0,6 avec niveau HPE et test d'infiltrométrie.

Dans les deux cas :

- . gain mini de 100 kWh/m²
- . dépense supérieure à 40 000 €

Les pièces à fournir :

. audit avec le scénario niveau 1 ou 2 ou BBC retenu, bien compléter les informations :

	Nombre de logement	1			
	* Surface schon RT	53			
	* Surface habitable	53			
	* CEP départ	487			
	* CEP arrivée	193			
	Type de travaux	Coût TTC estimé mini	Coût TTC estimé maxi	Gain énergétique mini	Gain énergétique maxi
1	Isolation des combles et ou rampants	2160	2160	13 %	14 %
2	Isolation thermique des murs	4946	4946	43 %	44 %
3	Changement des menuiseries	4100	4100	4 %	5 %
4	Chauffage, eau chaude sanitaire	3678	3678	27 %	28 %
	Montant total TTC	Vos devis travaux	Gain cumulé en %	Entreprise RGE	
1	2160	Voir votre devis n°1	13	Oui	
2	4946	Voir votre devis n°2	45	Oui	
3	4100	Voir votre devis n°3	55	Oui	
4	3678	Voir votre devis n°4	70	Oui	

. plan de financement si possible visé par le banquier (pour le premier paiement en cas de BBC).

. fiche fin de travaux pour le BBC.

- Favoriser les dossiers BBC ou de niveau 2.
- Echange sur le volet prix dans les audits à prévoir dans le cadre des échanges entre le pôle audit et conseil et le pôle Travaux rénovateur BBC.

Fiche « projet de vie » à intégrer aux audits

La Région demande à ce que dans les audits les projets de vie des clients soient mieux identifiés.

Voici quelques points que la Région souhaite voir dans les rapports :

Vous engagez une rénovation en tant que propriétaire, soit :

- *vous achetez une maison et vous souhaitez la rénover avant de vous y installer ;*
- *vous souhaitez rénover votre habitation actuelle.*

Pensez à vos besoins :

- *En termes de surface faut-il prévoir une extension ?*
- *De pièces : faut-il aménager une ou des pièces supplémentaires pour les enfants ou pour créer un bureau ou créer une salle d'eau de plain-pied ?*
- *De circulation : faut-il prévoir une circulation de plain-pied pour personne à mobilité réduite ?*
- *D'ouverture de fenêtre : faut-il créer des ouvertures pour rendre l'espace plus lumineux ?*
- *Améliorer le confort : froid, humidité, courant d'air ?*
- *Améliorer la valeur de votre habitation en lui donnant un aspect architectural nouveau ?*
- *Souhaitez-vous utiliser des éco-matériaux ?*
- *Désirez-vous réduire les besoins énergétiques et l'impact environnemental de votre habitation ?*

- Vous devez échanger sur ces points avec les professionnels qui vont vous accompagner : le conseiller, l'auditeur, le rénovateur et le banquier. L'auditeur recueillera d'autres informations sur l'état de santé du logement et sa composition afin de vous proposer un projet viable dans la durée et économe.

Fiche financement à demander au particulier

Les conseillers utilisent déjà des fiches financières qui seront présentées à la Région, les conseillers les présenteront comme pièces justificatives lors de la demande de paiement du premier chèque lors des travaux BBC.

Ces fiches doivent comprendre les informations minimales suivantes :

- Nom :
- Prénom :
- Adresse des travaux :
- Ville et code postal :
- Montant des travaux pour rénover en BBC :
- Travaux prévus :

Type de travaux	Montant TTC	Entreprise RGE
Total des dépenses		
Dont partie énergétique		

- Plan de financement :

Type d'aide	Montant	Date prévisionnelle de versement
Aide ANAH		
Aide Habitez mieux		
CEE		
Crédit d'impôt		
Aide Région		
Aides autres collectivités		
Prêt à taux zéro		
Autre prêt à taux bonifié		
Avance Procivis		
Reste à financer		
Besoin en termes de préfinancement		

Ces informations sont mentionnées afin de favoriser le financement de la rénovation énergétique globale, elles seront utilisées dans le cadre du programme ELENA avec les partenaires bancaires.

Prochaine réunion le 2 décembre lors des ARDD à l'université de Caen ou seront présents les trois pôles de compétence.